



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2012
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Conclusions concernant la situation des enfants dans le cadre du conflit armé en Colombie

1. À sa 33^e séance, le 31 mai 2012, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Colombie (S/2012/171) portant sur la période allant de janvier 2009 à août 2011, présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Un représentant du Gouvernement colombien auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est également adressé au Groupe de travail.
2. Les membres du Groupe de travail ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et pris note de l'analyse et des recommandations qui y figuraient.
3. Les membres du Groupe ont réaffirmé qu'il importait que les parties à un conflit armé respectent les obligations internationales qui leur incombent en matière de protection des enfants dans les conflits armés, notamment celles énoncées à l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 et dans leur Protocole additionnel II, dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.
4. Les membres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la poursuite des violations et sévices commis sur la personne d'enfants par des groupes armés, au premier rang desquels figurent les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Ejército del Pueblo (FARC-EP) et l'Armée nationale de libération (ELN).
5. Les membres se sont félicités des mesures que le Gouvernement colombien a prises pour assurer la protection des enfants, notamment l'élaboration et l'application de la politique publique en faveur de la prévention du recrutement et de l'emploi d'enfants par les groupes armés illégaux (voir le document du Conseil national de la politique économique et sociale (CONPES) intitulé CONPES 3673), la mise en place du système d'alerte rapide du Bureau du Médiateur et les travaux réalisés par la Commission intersectorielle pour la prévention du recrutement et de l'emploi d'enfants par les groupes armés illégaux, et ont insisté sur l'importance de



mieux accompagner les victimes. Les membres ont vivement appelé à une coopération plus poussée entre le système des Nations Unies et le Gouvernement.

6. Ils ont encouragé le Gouvernement colombien à intensifier les efforts qu'il fait déjà pour lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violations et de sévices commis sur la personne d'enfants en temps de conflit armé en diligentant des enquêtes et en poursuivant les coupables, et à continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour réinsérer et réadapter les enfants auparavant associés à des groupes armés.

7. Le Représentant de la Colombie a fait une déclaration. Les membres du Groupe de travail ont consenti, à titre exceptionnel, à accéder à la demande formulée par l'un des leurs en joignant sa déclaration en annexe aux présentes conclusions, sans préjudice de l'examen par le Groupe de travail d'autres situations concernant des enfants dans le cadre d'un conflit armé (voir annexe).

8. À l'issue de cette réunion et conformément au droit international applicable et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011), le Groupe de travail a décidé de prendre les mesures concrètes ci-après.

Déclaration publique du Président du Groupe de travail

9. Le Groupe de travail est convenu d'adresser une déclaration publique aux parties au conflit armé en Colombie figurant sur la liste dressée à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir A/66/782-S/2012/261), rappelant que la résolution 1612 (2005) n'a pas pour objet de se prononcer en droit sur le point de savoir si les situations visées dans le rapport du Secrétaire général sont ou non des conflits armés au sens des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels auxdites conventions, et qu'elle ne préjuge pas le statut juridique des parties non étatiques en présence :

a) Appelant leur attention sur le fait que le Conseil de sécurité a reçu un rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en Colombie (S/2012/171) décrivant en détail les violations et sévices commis sur la personne d'enfants dans le cadre du conflit armé en Colombie, en violation du droit international applicable;

b) Condamnant vivement les FARC-EP et l'ELN, qui continuent de commettre les six violations graves des droits de l'enfant en Colombie que sont le recrutement et l'utilisation d'enfants, le meurtre et la mutilation, le viol et d'autres formes de violences sexuelles, l'enlèvement, les attaques visant des écoles ou des hôpitaux et le refus de laisser les enfants bénéficier d'une aide humanitaire, leur demandant de mettre immédiatement un terme à ces violations et à ces sévices et de respecter le droit international humanitaire, de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants dans les situations de conflit armé et de mettre en œuvre les précédentes conclusions du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés concernant la Colombie (S/AC.51/2010/3);

c) Exigeant que les groupes armés :

i) Cessent immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants et démobilisent sans condition tous les enfants présents dans leurs rangs;

ii) Mettent fin aux viols et aux autres violences sexuelles commis sur la personne d'enfants, en particulier contre les filles associées aux groupes armés;

iii) Cessent immédiatement d'empêcher les enfants d'avoir accès sans danger à l'éducation et aux soins, notamment en mettant un terme aux attaques ou aux menaces d'attaques visant des écoles ou des hôpitaux et les personnes protégées qui ont un lien avec ces établissements, en violation du droit international applicable;

iv) Permettent un accès sans entrave et en toute sécurité à l'aide humanitaire et n'empêchent pas la libre circulation des marchandises et des personnes et les exhortant, à cet égard, à s'acquitter pleinement des obligations que leur impose le droit international humanitaire applicable et à respecter le travail accompli par le personnel des organisations humanitaires qui fournissent assistance et protection aux enfants touchés par le conflit armé;

v) Renoncent à utiliser des mines antipersonnel et d'autres engins explosifs en violation du droit international applicable, enlèvent les engins non explosés pour éviter que des enfants ne soient tués ou mutilés, et fournissent toutes les informations nécessaires pour faciliter le déminage;

vi) Libèrent immédiatement tous les enfants enlevés, facilitent leur retour dans leur famille et leur communauté et prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à tous les enlèvements;

d) Appelant les groupes armés qui figurent sur la liste dressée à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/66/782-S/2012/261) à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international humanitaire concernant la protection des enfants touchés par les conflits armés et que rappelle la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et encourageant l'ONU et le Gouvernement colombien à collaborer pour instaurer toute autre mesure susceptible de remédier aux violations commises par ces groupes sur la personne d'enfants;

e) Soulignant que l'élaboration et la mise en œuvre intégrale de plans d'action, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité et vérifiées par l'Équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies est, pour une partie au conflit armé, une mesure importante pour pouvoir être radiée des listes figurant dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, déplorant profondément le peu de progrès enregistrés dans la démobilisation effective et systématique des enfants présents dans les groupes armés en Colombie, et précisant que tout dialogue établi dans ce pays dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information par des organismes des Nations Unies avec des groupes armés en vue d'assurer la protection des enfants doit avoir lieu en étroite concertation avec le Gouvernement colombien et avec son assentiment, conformément au mandat de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies concernant la Colombie.

Recommandations adressées au Conseil de sécurité

10. Le Groupe de travail a fait au Conseil de sécurité les recommandations suivantes :

Lettre adressée au Gouvernement colombien

a) *Rappelant* les précédentes conclusions concernant les enfants et le conflit armé en Colombie formulées par le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2010/3);

b) *Saluant* les progrès du Gouvernement en matière de prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants, en violation du droit international applicable, et la lutte qu'il mène à cet égard, notamment grâce à l'élaboration d'un document-cadre sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés illégaux (CONPES 3673), et l'engageant à continuer de renforcer la coordination, la portée et la viabilité de ses initiatives en faveur de la protection de l'enfance, notamment en appliquant intégralement ces mesures aux enfants touchés par le conflit armé, y compris à ceux issus des communautés afro-colombiennes ou autochtones;

c) *Se félicitant* de ce qu'entreprend le Gouvernement pour satisfaire les besoins des enfants ayant quitté les rangs des groupes armés, notamment des efforts qu'il fait pour favoriser la réunification des familles, assurer soins et protection à tous les enfants et les aider à se réadapter, et l'encourageant à poursuivre dans cette voie en veillant à ce que les enfants concernés soient considérés avant tout comme des victimes et non uniquement comme des coupables;

d) *Prenant note* des efforts du Gouvernement pour lutter contre l'impunité, insistant sur l'importance de traduire devant les tribunaux les auteurs de toute violation ou de tout sévice commis contre des enfants en temps de conflit armé, exhortant le Gouvernement à intensifier ses efforts dans ce domaine, notamment en diligentant sans attendre des enquêtes approfondies et systématiques et en poursuivant les coupables, et engageant les autorités à protéger efficacement les enfants victimes et les témoins et à leur accorder réparation, le cas échéant;

e) *Louant* les efforts du Gouvernement pour adopter et mettre en place une politique de tolérance zéro en cas d'actes de violence et d'exploitation sexuelles, et pour veiller à ce que l'armée colombienne l'applique, relevant que des mesures énergiques doivent être prises pour prévenir ce genre d'agissements dans le cadre du conflit armé et qu'il convient d'enquêter sans attendre sur tout cas signalé et d'en poursuivre et sanctionner les auteurs tout en protégeant les victimes;

f) *Prenant acte avec satisfaction* du fait que la législation en vigueur en Colombie interdit d'utiliser des enfants pour des activités de renseignement militaire et exige que les enfants démobilisés des rangs de groupes armés soient remis aux services civils de la protection de l'enfance au plus tard dans les 36 heures qui suivent leur prise en charge par l'État, et invitant le Gouvernement à s'assurer que les forces armées colombiennes appliquent strictement ces dispositions;

g) *Reconnaissant* que la législation en vigueur en Colombie interdit la participation d'enfants à des opérations civilo-militaires et demandant aux autorités colombiennes de continuer de s'assurer que les forces armées appliquent intégralement cette législation et évitent de recruter des enfants pour les faire participer à des opérations civilo-militaires;

h) *Invitant* le Gouvernement à continuer de faire en sorte que les autorités de l'État compétentes réagissent rapidement et efficacement aux avis de risque émis

par le service d'alerte rapide du Bureau du Médiateur en Colombie afin de prévenir la commission d'actes graves à l'encontre d'enfants dans le cadre du conflit armé;

i) *Se félicitant* de l'exécution par le Gouvernement du programme antimines intégré, qui vise à accorder l'attention qu'ils méritent aux enfants victimes et à multiplier les campagnes de sensibilisation aux dangers des mines, notamment en direction des enfants et des familles vivant dans les zones les plus contaminées, soulignant à quel point il importe de faire davantage encore dans ce domaine et encourageant une fois de plus les autorités colombiennes à continuer de s'assurer que les opérations de déminage à des fins humanitaires sont conduites conformément au droit international applicable;

j) *Engageant* le Gouvernement à redoubler d'efforts, dans le cadre de l'approche intégrée qu'il a adoptée pour prévenir les déplacements d'enfants et assurer la protection des enfants déplacés par le conflit armé, en mettant en place des programmes qui s'attaquent aux causes des déplacements, comme le programme intitulé « Mes droits d'abord »;

k) *Invitant* le Gouvernement à continuer d'honorer les obligations qui lui incombent au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et rappelant à cet égard les recommandations pertinentes énoncées dans les précédentes conclusions du Groupe de travail concernant la Colombie (S/AC.51/2010/3);

l) *Soulignant* à quel point il importe que les coprésidents du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés et le Gouvernement échangent régulièrement des informations, et que ce dernier reste en contact permanent avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé afin de prévenir la commission de violations contre des enfants en temps de conflit armé, de garantir que les violations commises appelleront une réaction rapide et adaptée et d'aborder la question de l'aide au renforcement des capacités que le système des Nations Unies peut apporter;

m) *Estimant* que le meilleur moyen de protéger les enfants consiste à assurer la paix et encourageant donc le Gouvernement à s'efforcer de parvenir à un règlement pacifique du conflit et à inclure des dispositions spécifiques concernant la protection des enfants dans tout accord de paix futur.

Mesures prises directement par le Groupe de travail

11. Le Groupe de travail est également convenu que son président adresserait des lettres :

À la Banque mondiale et aux donateurs

Invitant la communauté des donateurs à soutenir davantage encore les initiatives et programmes nationaux visant à protéger les enfants touchés par le conflit armé, dont les activités de prévention, et à seconder les efforts et à appuyer le lancement par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales d'initiatives en faveur de la protection de l'enfance, qui visent à renforcer les capacités nationales et à consolider les institutions nationales compétentes et les programmes qu'elles mettent en place.

Annexe*

Statement by Fernando Alzate, Deputy Permanent Representative of Colombia to the United Nations

Presentation of the report of the Secretary-General on children and armed conflict in Colombia to the Working Group on Children and Armed Conflict (S/2012/171)

New York, 31 May 2012

Mr. Chairman,

Members of the Security Council Working Group,

Madam Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict,

Director of Emergency Programs of the United Nations Children's Fund.

I would like to thank Ambassador Peter Wittig, in his capacity as Chairman of the Security Council Working Group, for convening this meeting and for giving us the opportunity to present the comments of the Government of Colombia to the report on children and armed conflict in Colombia (S/2012/171). In addition to this statement, Colombia will deliver a document with its observations on specific aspects of this report and would kindly request the Chair to circulate it among the members of the Working Group.

The Special Representative of the Secretary-General made a presentation of the report. In this context, we value the recognition made to the robust public policy framework existing in Colombia aimed at guaranteeing children the enjoyment of their rights and achieve their full development, as reflected in the National Development Plan of President Juan Manuel Santos.

Mr. Chairman,

Our Public Policy for the Prevention of Recruitment and Use of Children by illegal armed groups and criminal bands (CONPES 3673 of 2010) starts from the premise that the more guarantees, effective enjoyment and protective environments of their rights, the lower the risk of recruitment and use of children by the referred groups.

The set of programmes, projects and strategies executed at different Government levels strive to protect the living space of children; to counter forms of violence and exploitation exerted in their families, communities and society; to guarantee an appropriate, assertive, pertinent and efficient institutional offer at the national and territorial level; and to promote their recognition as bearers of rights in the referred environments.

We reaffirm the commitment of the Government of Colombia in achieving a decisive impact with permanent solutions to confront the challenges posed by our political and security situation, through the consolidation of the rule of law in all the national territory. This imperative corresponds to our constitutional and legal mandate and it is the resolute will of the Government and the people of Colombia

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition et peut être consultée uniquement dans la langue de l'original.

not to cease in the fulfillment of this responsibility. The accompaniment of robust security strategies is essential to reach all corners of the national territory, and in particular remote rural areas, in order to deliver public services in areas such as health, justice and education, among others.

In addition, the Ministry of Foreign Affairs established the programme “Comprehensive prevention plan: children with opportunities”, aimed at preventing and fighting against child recruitment. The objective is to generate protective environments and spaces that guarantee the development of children in a safe manner, by supporting educational, sports and cultural initiatives in their free time, contributing in this manner to the prevention of child recruitment by illegal armed groups in the municipalities with the highest risk of recruitment. To mobilize resources, contacts have been made with private-sector companies interested in pursuing social responsibility programmes. We also work with partners that have taken special interest in this initiative, some of which are members of this Council.

Mr. Chairman,

Colombia voluntarily accepted to participate in the monitoring and reporting mechanism with the purpose of promoting lasting solutions to the problems that children face because of the internal armed conflict.

In our interactions on the question of children and armed conflict, we have put special emphasis on the fact that when considering the situation in Colombia the members of the Working Group and the United Nations balance their analysis with objectivity, reasonableness and historic and context perspectives. We believe in national capacity-building as the axis of international cooperation, and we would like to see that the mechanism that we accepted voluntarily would deepen efforts and actions in that sense.

Our experience shows that an approach focused exclusively in naming and shaming, in United Nations parlance, is a one-size-fits-all mechanism that does not contribute to the objective and central motivation of the national Government to protect children against the abuses perpetrated by illegal armed groups.

We consider it convenient to have a more fluid and constant relation with the task force and to be able to share substantive information that will allow us to clarify situations or deepen the efficacy of the Government actions. For the above reasons, it is indispensable that the information on situations of risk or complaints be communicated to the Government as soon as possible, in order to take the necessary measures to guarantee the protection of children. In this the Government’s will is clear, manifest and decisive.

The best interest of the child demands that cooperation be enhanced as well as the capacity to respond by the State institutions in favor of children. This cannot be achieved if the flow of information is limited under considerations of confidentiality and neutrality.

We have also insisted that it is just natural that the Government can verify through its participation in the task force that the data contained in the report of the Secretary-General on the situation of children and armed conflict in Colombia be timely, objective, precise and reliable, as provided for in Security Council resolution 1612 (2005) and related resolutions.

We trust that the members of the Working Group shall take these considerations into account in due course.

Mr. Chairman,

Concerning the analysis presented in the report on the political and security situation in the country, it is important to make a precision that Colombia, according to its international commitments, continues to fight decisively the complex challenges posed by the world drug problem. Even though this problem and other forms of crime are perpetrated by illegal armed groups such as FARC and ELN, it is important to underline that other criminal bands involved in the illicit drug business should not be subject to consideration under the framework of resolution 1612 (2005).

The framework of the monitoring and reporting mechanism goes beyond the mandates of the Security Council when it starts documenting actions perpetrated by organizations characterized as criminal bands under the Palermo Convention on Transnational Organized Crime. These bands are not parties to the armed conflict, according to the Geneva Conventions, its Additional Protocols thereto and other relevant instruments of the international humanitarian law. As acknowledged by the Secretary-General of the Organization of American States, the objective of these bands is purely economic and not counterinsurgent.

Should the framework of resolution 1612 (2005) be extended to organized criminal bands, the monitoring and reporting mechanism would have to be applied in a universal manner in countless situations and geographic areas around the world.

Demanding that the instruments created by the United Nations act in strict compliance with their mandate does not limit the scope of protection of the rights that we are bound to defend as a country and as a Government, nor does it diminish our clear will to do it and to defend the rights of the children. On the contrary, this demand seeks to preserve the credibility of the Organization, the trust of its members in it, the coordination of multilateral actions, so as to avoid duplicity of functions, and international legality.

The Government of Colombia is committed to the investigation and punishment of those responsible for criminal actions conducted by these bands against children in Colombia.

Mr. Chairman,

From the Secretary-General's report on children and armed conflict in Colombia it is clear that the challenges that Colombia continues to face in this area originate in the persistent violations perpetrated by FARC and ELN. We have been reminded of this today in Mrs. Coomaraswamy's presentation.

For FARC and ELN, the grave violations included in the report are simply strategies of war: the recruitment and use of children; the attacks on towns, schools and hospitals; the use of anti-personnel mines that kill and maim; the threats against teachers and medical staff; the sexual violence, in particular in the case of girls recruited; the abductions. Concerning this latter violation, we take note that despite the fact that the report documents abductions by the parties listed in annex II, it does not make any recommendation in this regard.

The report also mentions cases in which the actions of the public force when combating illegal armed groups have resulted in situations of risk or in the death of children. These are regrettable cases that our security forces try to avoid to the maximum extent. Our responsibility as a Government is to reach, with the State institutions, all the national territory to consolidate the rule of law and to guarantee the human rights of all Colombians with emphasis on the protection of children and youth against illegal recruitment.

It is fundamental for Colombia that the United Nations and the members of the Working Group have the certainty that the Government keeps a zero-tolerance policy to human rights violations. The violations allegedly perpetrated by members of the public force are isolated and individual. They do not represent a policy of the State and do not respond to military instructions.

The existence of institutions that are more robust every day has allowed us to advance in the realizations of the rights of all citizens. This includes the strict application of the mechanisms to punish those who from the State could incur in individual actions that affect those rights.

Mr. Chairman,

As mentioned before, Colombia voluntarily accepted the monitoring and reporting mechanism. Some time ago, the Government agreed with the Office of the Special Representative of the Secretary-General on the terms of reference for the implementation of the mechanism in all the national territory, which include specific conditions for the establishment of dialogues between the United Nations and illegal armed groups.

We reiterate that signing plans of actions with the parties included in the annexes is an option that is clearly inadequate for the situation in Colombia and that any contact by the United Nations with FARC or ELN may only take place with the authorization of the national Government. This condition originates in the need to centralize any peace negotiation initiative, due to previous experiences; and it is based in the principle of national sovereignty, which being comprised in the Charter of the United Nations, must be respected in the implementation of the monitoring and reporting mechanism.

Governments are the ones who best know the circumstances on the ground, the conflict, its history, its development and variables. Thus, they must be taken into account when pursuing alternatives and ways to put an end to the grave violations subject to the monitoring and reporting by the mechanism.

This mechanism should consult the positions of the Governments and have them participate in its internal implementation, through an efficient consultation process, to adopt timely actions in favor of children and youth with the purpose of strengthening the institutional capacity of the State to tackle these problems.

Mr. Chairman,

The observations and recommendations contained in the report are being analysed and studied by the different agencies concerned with the protection and rehabilitation of children and youth. In applying the recommendations of the Working Group we will take into account those that are adequate to the national context and that contribute to improve the situation of children and adolescents affected by armed conflict.

The report highlights some of the activities of the Intersectoral Commission for the Prevention of Recruitment and Use of Children. This Commission, in particular its technical secretariat, has received valuable support by the United Nations, which we appreciate.

One of the recommendations of the report emphasizes that the separation of children from armed groups should be a matter of utmost priority in any dialogue with illegal armed groups. In this respect, I would like to reiterate, as stated by the President of the Republic, Dr. Juan Manuel Santos, and as it is documented in the report under consideration, that a precondition for any eventual peace process with FARC and/or ELN is that these groups abandon the recruitment of children and that they release the children in their ranks.

Colombia values highly the interaction with the representatives of the members of the Working Group and we appreciate the opportunity that we have been afforded to exchange ideas and to present our views on this topic, which is a priority for the national Government.

Everyone here wants to put an end to the recruitment of children and wants to strengthen the existing capacities to protect children and adolescents affected by armed conflict. Colombia believes that the best way to achieve this is through cooperation and remains committed to this work, within the framework of the principles and purposes of the Charter of the United Nations, ratified by all of us.

Thank you.
